

VS le 23/5/19

# CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Rapport d'analyse Page 1 / 2  
 Edité le : 18/04/2019



C.C. LES VALS DU DAUPHINE  
 Service Facturation  
 22 RUE DE L'HOTEL DE VILLE  
 CS90077  
 38353 LA TOUR DU PIN CEDEX

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b> LSE19-56445		<b>Analyse demandée par :</b> ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE	
<b>Identification échantillon :</b> LSE1904-7320-1		<b>Code PSV :</b> 0000001349	
<b>Nature:</b>	Eau de production		
<b>Point de Surveillance :</b>	STATION DE REYTEBERT		
<b>Localisation exacte :</b>	APRÈS TRAITEMENT robinet conduite		
<b>Dept et commune :</b>	38 DOISSIN		
<b>UGE :</b>	0226 - CC VALS DU DAUPHINE		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	AUC	<b>Type Analyse :</b> TRIA1	<b>Motif du prélèvement :</b> CS
<b>Nom de l'exploitant :</b>	C.C VALS DU DAUPHINE 22 RUE HOTEL DE VILLE 38110 LA TOUR-DU-PIN		
<b>Nom de l'installation :</b>	REYTEBERT	<b>Type :</b> TTP	<b>Code :</b> 000970
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 11/04/2019 à 10h20 Réceptionné le 11/04/2019 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / DURIEUX Christine Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		
<b>Traitement :</b>	UV+CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.  
 Date de début d'analyse le 12/04/2019

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Observations sur le terrain</b> Pluviométrie 48 h	38TRIAZN	0	mm/48h	Observation visuelle			
<b>Mesures sur le terrain</b> Température de l'eau	38TRIAZN	10.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
Température de l'air extérieur	38TRIAZN	8.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
pH sur le terrain	38TRIAZN	7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38TRIAZN	623	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200 1100 #
Chlore libre sur le terrain	38TRIAZN	0.15	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	38TRIAZN	0.22	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Conductivité électrique brute à 25°C	38TRIAZN	588	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100 #
<b>Anions</b>							
Nitrates	38TRIAZN	32.6	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50	#
<b>Pesticides</b>							
<i>Total pesticides</i>							
Somme des pesticides identifiés	38TRIAZN	0.066	µg/l	Calcul		0.500	
<b>Pesticides azotés</b>							
Atrazine	38TRIAZN	0.017	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine 2-hydroxy	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déséthyl	38TRIAZN	0.049	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cyanazine	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Hexazinone	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Propazine	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Simazine 2-hydroxy	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbutylazine	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbutylazine déséthyl	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Simazine	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déisopropyl	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déséthyl déisopropyl	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#

38TRIAZN ANALYSE (TRIAZ+NO3) TRIAZINES (ARS38-2017)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Caroline DUFOUR  
Ingénieur de Laboratoire

